



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1846

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture - Saison 2022-2023 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture pour la saison 2021-2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN Marielle

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1846 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - THEATRE DES CELESTINS, L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA METROPOLE DE LYON POUR LA MISE EN PLACE DU PASS CULTURE - SAISON 2022-2023 - PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DES PASS CULTURE POUR LA SAISON 2021-2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, à travers le service commun université et vie étudiante, offrent aux étudiants la possibilité d'accéder à des spectacles dans différents établissements du territoire à des tarifs préférentiels, au travers d'un dispositif dénommé « Pass Culture ».

Ce dispositif a pour objectif de faire découvrir les différents établissements culturels aux étudiants, de faciliter leur intégration culturelle dans la cité et de fidéliser ainsi de futurs spectateurs.

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches du public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

Théâtre de découverte, de partage, engagé au service d'une culture pour tous, ils accompagnent les publics à travers différentes actions : visites du site, partenariats avec différents établissements scolaires de la métropole, etc.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon réunit au sein d'un même établissement une salle de concerts de 2 100 places et un orchestre permanent, offrant aux 103 musiciens de l'Orchestre national de Lyon, la possibilité de travailler une identité sonore forte et un rapport pérenne à son public.

Le prestige de cet auditorium à l'architecture singulière, lui permet d'accueillir les virtuoses de renommée internationale et les plus grands solistes internationaux qui enrichissent l'expérience de l'orchestre et la notoriété de l'institution.

Par ailleurs, pionnier dans le domaine de la médiation culturelle et de la transmission, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon accueille chaque année près de 40 000 jeunes pour lesquels il propose et produit des manifestations spécifiques.

Le Théâtre des Célestins et l'Auditorium-ONL s'associent au dispositif Pass Culture proposé par le service commun université et vie étudiante, porté par la Métropole de Lyon aux étudiants, pour la saison 2022-2023.

Afin de pouvoir s'adapter au contexte actuel touchant les étudiants ainsi que les établissements culturels et d'enseignement supérieur, une adaptation du dispositif Pass Culture est proposée comme suit :

- prolongation de la durée de validité des Pass Culture 2021-2022 jusqu'au 31 août 2023. Concomitamment, les conventions de partenariat du Pass Culture 2021-2022, notamment les dispositions relatives aux remboursements, sont unilatéralement prorogées avec chacun des partenaires jusqu'au 31 août 2023 ;
- les Pass Culture de la saison 2021-2022 pourront être utilisés pour tous les spectacles présentés jusqu'au 31 août 2023 par toutes les structures partenaires et faire l'objet d'un remboursement selon les conditions définies dans les conventions.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon, l'Auditorium-ONL et la Métropole de Lyon, dans le cadre du dispositif Pass Culture 2022-2023, est approuvée.
- 2- La durée de validité des Pass Culture de la saison 2021-2022 est prolongée jusqu'au 31 août 2023.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- Les recettes seront imputées sur les crédits des budgets 2022 et 2023 :
  - pour le Théâtre des Célestins : Programme : PROGARTCL, Opérations : CREAPROG et ACCPROG nature 7062 ;
  - pour l'Auditorium-ONL : PRODUCTI07 ; Opération : SYMPH07 : nature 7062 (LC Astre 90).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET